PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2020

L'an deux mil vingt, le treize mars à dix-neuf heures,

le Conseil municipal de la Commune d'Arçon s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Michel PUJOL

Conseillers en exercice : 14 Date de la convocation : 27 février 2020 Conseillers présents : 12 Date d'affichage : 16 mars 2020

<u>Absent</u> : Christophe JAVAUX <u>Excusé</u> : Emmanuel MARGUET

Monsieur Grégory BILLON est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures.

Ordre du jour :

- 1. Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2019,
- 2. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019,
- 3. Présentation et votre des budgets primitifs 2020,
- 4. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,
- 5. Questions diverses.

1. Presentation et vote des comptes administratifs et comptes de Gestion 2019 DE-027-2020

Forêt communale	Excédent	26 248,45 Euros
Eau/Assainissement	Excédent	40 053,66 Euros
Commune	Excédent	327 916,54 Euros

Le Maire se retire au moment du vote.

Les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2019 similaires aux résultats des comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DE-028-2020

Après avoir examiné le compte administratif, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Forêt	5 490,21 Euros	Report en fonctionnement	5 490,21 Euros
Eau/Asst	3 344,17 Euros	Report en fonctionnement	3 344,17 Euros
Commune	1 128 922,51 Euros	Report en fonctionnement Report en investissement	327 916,54 Euros 801 005,97 Euros

3. Presentation et vote des budgets primitifs 2019 DE-029-2020

Forêt communale	Fonctionnement dépenses		68 630 Euros
		recettes	68 630 Euros
	Investissement	dépenses	20 758 Euros
		recettes	20 758 Euros
Eau/Assainissement	Fonctionnement dépenses		100 276 Euros
		recettes	100 276 Euros
	Investissement	dépenses	62 328 Euros
		recettes	62 328 Euros
Commune	Fonctionnement dépenses		499 922 Euros
		recettes	890 150 Euros
	Investissement	dépenses	3 518 726 Euros
		recettes	3 518 726 Euros

Les budgets primitifs 2020 forêt communale, eau/assainissement et commune sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020 DE-030-2020

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 de la façon suivante :

Taxe foncière
Taxe foncière non bâti
Cotisation Foncière des Entreprises
18,74 %.

Les taux d'imposition des taxes directes locales augmentent de 2 % par rapport à l'année 2019.

La séance est levée à 20 h 10.

Le Maire, PUJOL Jean-Michel